

CH-Bellinzone: engineering services
OJ S 47/2012 08/03/2012
Contract notice
Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Ufficio federale delle strade USTRA filiale Bellinzona settore supporto

Postal address: via C. Pellandini 2

Town: Bellinzona

Postal code: 6500

Country: Switzerland

For the attention of: acquistipubblici@astra.admin.ch

E-mail: acquistipubblici@astra.admin.ch

Internet address(es):

General address of the contracting authority: www.astra.admin.ch

Additional information can be obtained from:

Official name: Ufficio federale delle strade USTRA filiale Bellinzona settore supporto

Internet address: http://www.simap.ch/shabforms/servlet/Search?NOTICE_NR=728867

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Ufficio federale delle strade USTRA filiale Bellinzona settore supporto

Postal address: via C. Pellandini 2

Town: Bellinzona

Postal code: 6500

Country: Switzerland

For the attention of: "ne pas ouvrir, offerte: N13 EP09 Sufers; TP4 Naturgefahren"

E-mail: acquistipubblici@astra.admin.ch

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

N13 EP09 AS Sufers – galerie traversa; Generalplaner TP4 Naturgefahren.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

EP09 AS Sufers – galerie traversa Süd. Le tronçon d'entretien 09 inclut la partie de route nationale N13 entre la jonction de Sufers et la galerie traversa Sud. On y trouve plusieurs ouvrages d'art complexes notamment le pont Crestawald ainsi que d'autres passerelle et passages sous route ne correspondant plus à la norme. Le tracé ne correspond plus aux exigences actuelles notamment la largeur de la route qui ne permet plus un guidage contemporain du trafic en cas de remise en état avec maintien du trafic. Toute la portion AS-Sufers.

— Galerie traversa Sud est dans une zone d'influence de dangers naturels. La portion routière doit donc être remise en état à une vaste échelle au cours de ces prochaines années. Une déviation de parties du trafic vers la route cantonale sera nécessaire pendant la période de travaux ce qui nécessite son extension partielle et sa protection contre les dangers naturels ("tronçon de déviation").

Le présent appel d'offres vise à acquérir le planificateur général (PLG) responsable des dangers naturels pour toutes les phases du projet encore à effectuer.

Du fait de la constellation routière en présence (route nationale et cantonale) dans le cadre d'un projet, le planificateur a deux chefs de projets partiels à savoir le chef de projet partiel tracé OFROU pour la route nationale et le chef de projet partiel tronçon de déviation & trafic lent pour la route cantonale / le tronçon de déviation. Différentes procédures (confédération et canton des Grisons) doivent par ailleurs être appliquées pour les 2 projets partiels.

Planification d'entretien – principe général La planification d'entretien sur les routes nationales inclut (conformément à la directive de l'OFROU "prise en considération de l'entretien dans l'élaboration des projets et lors de la construction des routes nationales" du 18.2.2002) tous les travaux d'assainissement et d'entretien d'un tronçon autoroutier, afin de garantir par la suite une exploitation sans intervention majeure pendant au moins 15 ans et de ne nécessiter pendant 10 ans aucune mesure susceptible de provoquer des entraves pertinentes au trafic. Tous les travaux doivent être planifiés de manière à provoquer des entraves au trafic aussi minimales que possible.

Par ailleurs, les ouvrages existants doivent être portés à l'état de la technique requis et adaptés aux exigences légales actuelles. Pour ce faire, les mesures doivent être sélectionnées selon des critères économiques.

Phases à traiter Pour la planification des travaux à l'intérieur du projet d'entretien EP09 AS Sufers – galerie traversa Sud, les phases requises conformément aux directives de l'OFROU sont les suivantes: phase déjà achevée:

— Concept global d'entretien (CGE; réalisé, en cours d'examen par l'OFROU) L'auteur du projet devra réaliser les phases suivantes:

— Projet d'exécution (PE),

— Projet détaillé (PD),

— Appel d'offres, comparaison des offres, propositions d'adjudication,

— Dossier d'exécution,

— Construction (auteur de projet),

— Mise en service, achèvement Le passage au sein de la nomenclature de la désignation "entretien des routes nationales" à celle de "construction des routes nationales" après l'

achèvement de la phase CGE découle des travaux approfondis nécessaires et reconnus dans le CGE qui conditionnent la mise à l'enquête du projet.

Stand der Arbeiten / Grundlage Le concept global d'entretien (CGE) du tronçon d'entretien AS Sufers – galerie traversa Sud a été achevé à l'été 2011. Sa validation est prévue pour fin janvier 2011. Une analyse des dangers et des risques est actuellement effectuée pour le tronçon de déviation conformément au concept de risque de l'OFROU. Les résultats de cet examen supplémentaire seront terminés en mars 2012. Le critère de qualification approuvé ainsi que l'évaluation supplémentaire des risques liés au tronçon de déviation constituent la base pour l'élaboration d'un projet d'exécution viable pour approbation.

Projektumschreibung Le projet d'ensemble N13 EP09 AS Sufers – galerie Traversa Sud (env. km 66.8 au km 69.4) inclut tous les travaux nécessaires de remise en état et d'entretien sur le tronçon permettant d'atteindre l'état final indiqué plus haut. A cet égard, le tracé sera adapté dans toute la mesure du possible aux normes actuellement en vigueur (tracé horizontal et vertical) et la chaussée sera élargie pour passer à 12,6 m de large (possibilité d'îlots de chantiers futurs sans interruption du trafic). Le tronçon contient également plusieurs murs de soutènement et ouvrages d'art, principalement le pont de Crestawald, qui doivent être remis en état et partiellement remplacés et complétés. Il ressort de l'analyse des risques et des dangers (dangers naturels lot 9) que la planification des mesures d'au moins 6 processus de dangers revêt une priorité élevée pour la route nationale dans la portion de l'EP09. Le tronçon de déviation est menacé par des processus de chutes de pierres sur toute sa longueur. Une évaluation des dangers et une analyse des risques conformément au concept de risque de l'OFROU sont actuellement élaborées pour le tronçon de déviation.

Le projet d'ensemble comprend notamment les points suivants:

- Mesures de protection contre les dangers naturels (route nationale, tronçon de déviation, trafic lent),
 - Rénovation de la chaussée,
 - Remise en état des ouvrages d'art,
 - Adaptation des ouvrages d'art à la nouvelle géométrie,
 - Relèvement / rétablissement d'équipements de sécurité passifs,
 - Evacuation des eaux et traitement des eaux résiduelles,
 - Protection anti-bruit,
 - Equipements d'exploitation et de sécurité EES,
 - Ouvrages auxiliaires et aménagement de la route cantonale pour la déviation du trafic,
 - Prise en compte d'aspects liés au respect de l'environnement pendant la construction et l'exploitation,
 - Planification du trafic pendant la phase de construction,
 - Planification du trafic pour les cas d'urgence pendant la phase de construction (accident sur le chantier, Gothard...),
 - Déviation du trafic de mobilité douce pendant la durée des travaux, mais aussi améliorations durables
- La planification des phases de construction et de trafic prévoit que le trafic sur la N13 sera dévié pendant la phase de construction en direction du Sud sur la route cantonale (tronçon dit de déviation). Cela nécessite un pont auxiliaire à deux voies sur le Rhin antérieur au-dessus du portail de la galerie Traversa ainsi qu'un aménagement minimal de la route cantonale qui devra rester à deux voies et ouverte au trafic dans les deux sens, même pendant la déviation. Les mesures concernant le tronçon de déviation exigent une collaboration étroite avec l'Office des ponts et chaussées du canton des Grisons (TBA GR), elles constituent un projet partiel séparé (avec CP TBA GR). Le trafic en direction du Nord sera dirigé sur des ponts auxiliaires au niveau des ponts de Crestawald et du Surettabach ainsi que des passages souterrains "Staudamm Sufers" et "Crestawald" sur la N13 existante. La dimension temporelle du projet est axée sur une date d'achèvement à fin 2019, puisque

par la suite, la N13 devra être disponible au trafic sans aucune restriction des capacités, en raison de l'assainissement prévu du tunnel routier du Gothard. Pour tenir compte de l'importance de l'axe du San Bernardino pour le trafic de transit à travers les Alpes, le projet d'entretien doit être réalisé dans les plus brefs délais et avec des entraves au trafic aussi minimales que possible. Les diverses phases de la planification doivent donc être axées sur ces objectifs et faire l'objet d'une étude plus approfondie de la part du planificateur.

Objet du contrat et description des tâches Structuration en projets partiels. Pour les études de projet et la direction des travaux, le projet est subdivisé en cinq projets partiels:

- Projet partiel 1: chaussée,
- Projet partiel 2: pont de Crestawald / pont auxiliaire du pont de Crestawald,
- Projet partiel 3: environnement / suivi environnemental,
- Projet partiel 4: dangers naturels,
- Projet partiel 5: tronçon de déviation / mobilité douce Le présent appel d'offres concerne le projet partiel 4 (danger naturels).

Description élémentaire des tâches du planificateur général (vaut en principe pour tous les projets partiels) Le planificateur général élabore le projet sur la base du projet d'entretien présent (avec suivi de la directive, traitement des objections et aide aux négociations liées aux objections), le projet de détail ainsi que la soumission de tous les travaux. En sa qualité de chef de chantier, il assume les principales tâches de suivi sur le chantier. C'est l'interlocuteur pour les différentes entreprises de construction. Il est aussi responsable de la mise en service et de la conclusion du projet.

Le planificateur général (PLG) ainsi que la direction des travaux sont subordonnés au chef de projet de l'OFROU (CP), auquel est adjointe une assistance externe à la maîtrise d'ouvrage. En ce qui concerne les mesures liées au tronçon de déviation, une étroite collaboration avec le chef de projet partiel TBA GR est requise.

Les tâches du planificateur général sont décrites en détails dans le document joint "manuel relatif aux prestations d'études de projets" de l'OFROU.

Domaines techniques inclus projet partiel 4:

- Planification de mesures et évaluation de ces dernières conformément au concept de risque pour les dangers naturels des routes nationales, OFROU,
- Conception du projet et suivi des travaux liés aux mesures de lutte contre les dangers naturels (route nationale, tronçon de déviation, trafic lent),
- Concept de mesures de protection contre les dangers naturels pendant les travaux de construction EP09,
- Conseils et assistance des projets partiels 1, 2 et 5 pour ce qui touche aux dangers naturels Nicht Bestandteil der vorliegenden Ausschreibung,
- Prestations du ressort du maître d'ouvrage y compris AMO,
- Projet partiel 1 (chaussée y compris coordination technique d'ensemble),
- Projet partiel 2 (Crestawaldbrücke),
- Projet partiel 3 (environnement / suivi environnemental),
- Projet partiel 5 (tronçon de déviation, mobilité douce).

II.1.6. CPV code(s)

71300000 Engineering services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Aucune.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Coûts à inclure dans le prix offert: 45 jours à compter de la réception de la facture par l'OFROU.

Coûts à inclure dans le prix offert: la rémunération et les prix couvrent toutes les prestations figurant dans les documents d'appel d'offres et nécessaires à l'exécution du contrat.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Admises. Un soumissionnaire doit assumer le rôle de chef de file technique et administratif et indiquer les autres participants.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Conditions générales de participation: selon les conditions des documents d'appel d'offres.

Sous-traitance: admis. Prestation maximale fournie par des sous-traitants: 50 %.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Critères d'aptitude:

Toutes les entreprises économiquement et techniquement aptes à assumer le mandat et pouvant apporter les preuves ci-après de leur aptitude sont invitées à déposer une offre en CHF.

CQ1: aptitude technique.

CQ2: aptitude économique/financière.

CQ3: expérience des personnes clés.

CQ4: disponibilité des personnes clés CP et CP adjoint (24 premiers mois du traitement du mandat).

Justificatifs requis:

Les preuves / attestations ci-après doivent être remises avec le dossier de l'offre complet et dûment signé, faute de quoi l'offre ne pourra pas être prise en considération.

Les critères de qualification doivent être remplis par la communauté de soumissionnaires et non par chaque entreprise partenaire, sauf si une exigence se rapporte explicitement à une entreprise individuelle.

Ad CQ1: aptitude technique:

a) Références concernant l'accompagnement et l'encadrement de projets comparables avec la tâche prévue, réalisés dans les 10 dernières années, avec indications:

- 1: de la durée
- 2: du volume d'investissement
- 3: des travaux réalisés / prestations fournies par l'entreprise
- 4: de la personne de contact de l'organe de référence (adjudicateur de référence) habilitée à donner des renseignements

Sont reconnus comme "projets comparables avec la tâche prévue" les objets suivants:

- Optimisation et examen de mesures contre les dangers naturels gravitationnels pour en étudier la rentabilité, avec élaboration et modification des cartes d'intensité avec et sans mesure,
- Prestation de planification lors de la phase de conception du projet et de direction des mesures de protection contre les dangers naturels gravitationnels (processus de chutes de pierres, d'avalanches et d'eaux). Les différents processus et les phases requises peuvent aussi être attestés dans les différents projets de référence,
- Possibilité de soumettre au maximum 6 projets de référence,
- Volume d'investissement des mesures projetées à chaque fois d'au moins CHF 1.0 million.

b) Certification selon ISO 9001 (au moins pour l'entreprise chef de file de la communauté de soumissionnaires; joindre une copie du certificat).

Ad CQ2: aptitude économique/financière:

a) Le chiffre d'affaires du soumissionnaire dans le domaine des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres doit être au moins deux fois supérieur au chiffre d'affaires prévu pour le projet, preuves à l'appui. Preuve: auto-déclaration

b) Preuve que les prestations fournies par des sous-traitants ne dépassent pas au maximum 50 % de l'étendue des prestations offertes. Les parts de prestations prévues pour les sous-traitants participants doivent être indiquées.

Ad CQ3: expérience des personnes clés.

Indications concernant:

- a) Carrière professionnelle / formation initiale et perfectionnement
- b) Indications ainsi que références concernant l'accompagnement et l'encadrement d'au moins un, et au maximum deux, projet(s) comparable(s) avec la tâche prévue, réalisé(s) dans les 10 dernières années: (description du projet / durée (planification, exécution, collaboration de la personne clé au projet) / volume d'investissement / travaux réalisés / prestations des personnes clés / personne de contact de l'organe de référence habilitée à donner des renseignements)

Sont considérées comme personnes clés les personnes appelées à exercer dans le projet les fonctions suivantes:

- 1: Chef de projet (critère de qualification et d'adjudication);
- 2: Chef de projet adjoint (critère de qualification et d'adjudication);
- 3: Directeur en chef des travaux (critère de qualification et d'adjudication);
- 4: Spécialiste en processus de chutes de pierres / glissements (critère de qualification uniquement);
- 5: Spécialiste en processus d'avalanches (critère de qualification uniquement);
- 6: Spécialiste en processus d'eaux / de laves torrentielles (critère de qualification uniquement);

7: Spécialiste en analyse SIG (critère de qualification uniquement);

Exigences minimales imposées aux personnes clés et aux références les concernant reconnues comme "projets comparables avec la tâche prévue" pour l'évaluation des critères de qualification:

- Toutes les personnes clés doivent avoir moins de 65 ans au moment de la remise de l'offre,
- La fonction de chef de projet et celle de chef de projet adjoint doivent obligatoirement être pourvues par des personnes différentes. D'autres personnes clés peuvent assumer plusieurs rôles. Même dans ce cas, la référence correspondante doit être indiquée pour chaque fonction,
- Les personnes clés doivent être désignées par le soumissionnaire ou en cas de communauté de soumissionnaires par les membres de celle-ci,
- Sont également considérés comme projets de référence des projets encore en cours d'exécution.

Exigences spécifiques imposées aux personnes clés:

1. Chef de projet

Formation: ingénieur diplômé EPF, HES ou équivalent.

Expérience professionnelle: au moins 10 ans.

Références: chef de projet ou chef de projet adjoint dans un projet répondant aux exigences suivantes:

- Prestation de planification lors de la phase de conception du projet et de construction des mesures de protection contre les dangers naturels gravitationnels (processus de chutes de pierres, d'avalanches, de laves torrentielles ou d'eaux). Les phases requises peuvent aussi être attestées dans le cadre de deux projets de référence différents. Elles sont évaluées de manière cumulée pour les critères d'adjudication,
- coûts des travaux au moins Fr. 1 000 000.

2. Chef de projet adjoint

Formation: ingénieur diplômé EPF, HES ou équivalent.

Expérience professionnelle: au moins 10 ans.

Références: chef de projet ou chef de projet adjoint dans un projet répondant aux exigences suivantes:

- Prestation de planification lors de la phase de conception du projet et de construction des mesures de protection contre les dangers naturels gravitationnels (processus de chutes de pierres, d'avalanches, de laves torrentielles ou d'eaux). Les phases requises peuvent aussi être attestées dans le cadre de deux projets de référence différents. Elles sont évaluées de manière cumulée pour les critères d'adjudication,
- coûts des travaux au moins Fr. 0.8 million.

3. Directeur en chef des travaux

Formation: ingénieur diplômé EPF, HES ou équivalent.

Expérience professionnelle: au moins 10 ans.

Références: directeur en chef des travaux ou chef de chantier adjoint dans un projet répondant aux exigences suivantes:

- Ouvrages sur des sols impraticables ou dans de la roche,
- coûts des travaux au moins Fr. 1 million.

4. Spécialiste en processus de chutes de pierres / glissements

Formation: ingénieur diplômé EPF, HES ou équivalent.

Expérience professionnelle: au moins 6 ans.

Références: spécialiste en processus de chutes de pierres / glissements adjoint dans un projet répondant aux exigences suivantes:

- Evaluation des risques pour le processus de chutes de pierres / glissements avec élaboration de cartes d'intensité et de dangers,
- Modélisation des processus de chutes de pierres,

— Elaboration de mesures de protection contre la chute de pierres et les processus de glissements (construction, organisation ou plan),

— Contrôle de fragments pouvant potentiellement chuter.

5. Spécialiste en processus d'avalanches

Formation: ingénieur diplômé EPF, HES ou équivalent.

Expérience professionnelle: au moins 6 ans.

Références: spécialiste en processus d'avalanches dans un projet répondant aux exigences suivantes:

— Evaluation des risques pour le processus d'avalanches avec élaboration de cartes d'intensité et de dangers,

— Elaboration de mesures de protection contre les avalanches (construction, organisation ou plan).

6. Spécialiste en processus d'eaux / de laves torrentielles

Formation: ingénieur diplômé EPF, HES ou équivalent.

Expérience professionnelle: au moins 6 ans.

Références: spécialiste en eaux / laves torrentielles dans un projet répondant aux exigences suivantes:

— Evaluation des risques pour le processus d'eaux / de laves torrentielles avec élaboration de cartes d'intensité et de dangers,

— Modèles d'écoulement en deux dimensions,

— Elaboration de mesures de protection contre les laves torrentielles, les inondations et l'érosion (construction, organisation ou plan).

7. Spécialiste en analyse SIG

Formation: ingénieur diplômé EPF, HES ou équivalent.

Expérience professionnelle: au moins 3 ans.

Références: spécialiste en analyse SIG dans un projet répondant aux exigences suivantes:

— Evaluation des risques ou des mesures avec RoadRisk (OFROU), examen de rentabilité des mesures de protection contre les dangers naturels gravitationnels avec EconoMe (OFEV) ou tâches similaires.

Ad CQ4: disponibilité.

Pour le chef de projet et son adjoint, la disponibilité requise doit être établie pendant les 24 premiers mois du traitement du mandat (3e trimestre 2012 au 2e trimestre 2014 inclus). Une présentation du temps consacré aux autres projets doit être déposée avec l'offre.

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. CA1: qualification des personnes clés;
2. subdivisé en:
3. - Chef de projet,
4. - Chef de projet adjoint,
5. - Directeur en chef des travaux,
6. CA2: analyse des tâches et proposition de procédure;
7. subdivisé en:
8. - Analyse des tâches,
9. - Echancier y compris dépendances
10. CA3: Concept de gestion de la qualité, analyse des risques;
11. subdivisé en:
12. - Concept de gestion de la qualité et analyse des risques selon chiffre 2.3.3,
13. - Organigramme rapporté au projet selon chiffre 2.3.2.3,
14. CA4: prix;
15. Evaluation du prix:
16. L'offre mise au net la moins chère se voit attribuer la note maximale (5). Les offres dont le prix est au moins supérieur de 100 % à l'offre la moins chère obtiennent la note de 0.
17. Entre ces deux cas de figure, l'évaluation s'effectue linéairement. Les éventuels escomptes ne sont pas pris en compte lors de l'évaluation du prix.
18. Notation des autres critères d'adjudication:
19. L'évaluation se fait toujours par une note allant de 0 à 5:
20. 0=Evaluation impossible; aucune indication
21. 1=Critère très mal rempli; informations insuffisantes et incomplètes
22. 2=Critère mal rempli; informations sans lien suffisant avec le projet
23. 3=Critère rempli de manière normale, moyenne; qualité moyenne correspondant aux exigences
24. 4=Critère rempli de manière satisfaisante; bonne qualité
25. 5=Critère rempli de manière très satisfaisante; excellente qualité, contribution très importante à la réalisation de l'objectif.
26. Si un critère principal est constitué de sous-critères, ces derniers sont notés.
27. Le nombre de points du critère principal est obtenu en additionnant les notes des sous-critères et en multipliant le total par la pondération applicable.
28. Calcul des points:
29. Somme de toutes les notes multiplié par leur pondération (nombre maximum de points: note 5 x 100 = 500 points).

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

070090

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

20.4.2012

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

German.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Des offres partielles ne sont pas admises.

Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC: aucune.

Conditions générales: selon les conditions contractuelles générales KBOB pour prestations de planificateurs, édition 2006.

Négociations: demeurent réservées. Il n'y aura pas d'enchères inversées ou de négociations portant sur le prix. Des négociations ultérieures destinées à réviser les offres ou à modifier les prestations pourront avoir une influence sur le prix.

Conditions régissant la procédure: le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

Autres indications: 1) visite: il n'est pas organisé de visite. Il est supposé que le soumissionnaire se familiarisera avec les conditions sur place. 2) La maturité de réalisation du projet ainsi que la disponibilité des crédits demeurent réservées. 3) L'élaboration des offres n'est pas rémunérée. Les dossiers de ces dernières ne sont pas retournés. 4) Le dossier d'appel d'offres est exclusivement disponible en allemand. La langue du projet est l'allemand. Toutes les personnes clés doivent maîtriser l'allemand. 5) L'ouverture des offres n'est pas publique. Les soumissionnaires recevront automatiquement un procès-verbal d'ouverture des offres, où les offres reçues seront rendues anonymes. 6) Exclusion, préimplication: la société Pöyry Infra SA chargée du mandat "AMO" n'est pas admise à la procédure. Toutes les autres entreprises sont admises à la procédure. 7) L'adjudicateur se réserve le droit de modifier les délais indiqués (en particulier la date d'adjudication et de début des travaux), ainsi que de suspendre ou d'interrompre totalement la procédure de soumission à tout moment. Dans un tel cas, le soumissionnaire n'a aucun droit à indemnisation. 8) Les membres d'une communauté d'ingénieurs ont le droit de participer à une seule équipe de projet. Les participations multiples ne sont pas admises. 9) Les sous-traitants doivent être nommément indiqués. Ils ont le droit de participer à l'offre de plusieurs bureaux / communautés d'

ingénieurs. 10) La publication sur SIMAP est déterminante. En cas d'imprécisions ou de contradictions, la version allemande fait foi. 11) Chef de projet junior: la promotion de la relève est importante pour l'OFROU et est dans l'intérêt de chacun. La participation d'un chef de projet junior dès le début vise à l'initier comme il se doit et à lui permettre d'assumer le poste de personne clé de chef de projet ou chef de projet adjoint de concert avec le donneur d'ordres ou à lui permettre d'obtenir des expériences et références pour d'autres missions. L'OFROU prend en charge les frais du chef de projet junior à hauteur d'un maximum de CHF 200 000 répartis sur un maximum de 24 mois. Les CHF 200 000 sont automatiquement ajoutés au prix de l'offre. La somme est identique pour tous les soumissionnaires. Le recours à un chef de projet junior est volontaire. Cette utilisation n'est possible qu'une fois au cours de la carrière et que dans le cadre d'un projet. Si le soumissionnaire pense à faire intervenir un chef de projet junior, les indications suivantes doivent être fournies: nom, année de naissance, formation, fonction dans l'entreprise, bref descriptif de deux projets précédents. Le soumissionnaire doit proposer un ingénieur de niveau spécialisé comme chef de projet junior. Il doit offrir au maximum la même évaluation que pour les autres ingénieurs de l'échelon correspondant (max. cat. D KDOB). Il doit expliquer comment il veut utiliser le chef de projet junior et fournir un bref plan d'intervention. Les modalités concrètes seront convenues par contrat en cas d'adjudication. 12) Avec la conception du projet et / ou la direction des travaux, le preneur d'ordres peut se voir confier d'autres mesures supplémentaires relevant de la protection contre les dangers naturels (ordres subséquents).

www.simap.ch

Indication des voies de recours: Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du tribunal administratif fédéral, case postale, 3000 Berne 14 SUISSE. Le mémoire de recours, à présenter en 2 exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Délai de livraison / remarques:

Délai de clôture pour le dépôt des offres / remarques: les offres doivent être déposées par écrit, sur papier (reliure rapide), signées, en double avec un CD de données. Envoi par courrier A (date du cachet de la poste d'un bureau de poste suisse) ou remise en mains propres dans une enveloppe cachetée / un paquet fermé au guichet de la filiale de Bellinzona de l'OFROU (remis par le soumissionnaire lui-même ou par un messenger). La remise doit avoir lieu au plus tard à la date limite susmentionnée, pendant les heures d'ouverture de l'OFROU et contre remise d'un reçu établi par l'OFROU. La mention "ne pas ouvrir, offerte: N13 EP09 Sufers, TP4 Naturgefahren" doit être apposée de façon lisible sur l'enveloppe cachetée / le paquet fermé. Le soumissionnaire doit en tout cas établir la preuve que l'offre a été déposée dans les délais. Les offres arrivées tardivement ne pourront plus être prises en considération. Le soumissionnaire qui souhaite renoncer au dépôt d'une offre après s'être inscrit sur www.simap.ch est prié de se désinscrire sur le même site.

Publication de référence nationale: SIMAP de la 7.3.2012, doc. 728867.

Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 26.3.2012.

Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres: aucune.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

7.3.2012